

CERTIFICAT D'ÉTUDES JUDICIAIRES C.E.J.

Responsable pédagogique : **Pierre-Yves DI MALTA, Directeur de l'IEJ**

Composante de rattachement : **UFR SJE - Institut d'études judiciaires**

Lieu de la formation : **Campus Mailly**

Présentation générale et objectifs de la formation :

Ce diplôme d'université concerne les étudiants en M1 de Droit privé de la Faculté de droit de l'UPVD qui désirent exercer une profession juridique ou judiciaire (magistrat, avocat, huissier, etc.). Ce diplôme est également proposé aux personnes qui exercent une activité professionnelle, l'inscription est alors soumise à l'accord du directeur de l'IEJ.

Durée de la formation :

156 heures CM réparties sur le cinquième et sixième semestre de la licence en droit, premier et deuxième semestre des M1 en Droit privé.

Public concerné :

Étudiants en M1 de Droit privé de l'université de Perpignan.

Pour les professionnels, l'inscription au diplôme est soumise à l'accord du directeur de l'IEJ de Perpignan.

Coût de la formation :

Il se compose de frais de participation pour l'inscription à l'IEJ.

Frais de participation : les étudiants en M1 sont exonérés de frais de participation. Les professionnels s'acquitteront de ces frais.

Niveau de recrutement :

M1 Droit des affaires et M1 Justice, Procès et Procédure de la Faculté de droit de Perpignan.
Professionnels avec accord du directeur de l'IEJ.

Conditions de recrutement

Les étudiants doivent passer ou avoir passé les matières suivantes :

- Droit processuel (enseigné en L3 et M1 Justice, Procès et Procédure)
- Droit des libertés fondamentales (enseigné en L3)
- Droit pénal spécial (enseigné en L3)
- Procédure civile (enseignée en M1 droit privé) avec ou sans TD



Il appartient à l'étudiant n'ayant pas suivi une matière enseignée en L3 de le signaler sur la fiche d'inscription pédagogique. Dans ce cas précis, l'étudiant devra suivre les cours avec les L3 et s'enquérir des dates d'examen des L3 afin de s'y présenter. Pour les étudiants ayant présenté les matières en L3, la note retenue sera celle obtenue. L'étudiant n'a pas à représenter la matière.

Organisation des études :

A côté des matières communes aux M1 de droit privé, le CEJ comprend deux matières spécifiques :

- Un enseignement de comptabilité privée (24 heures)
- Des travaux pratiques qui sont assurés par des magistrats ou des avocats au Palais de Justice de Perpignan.

Contrôle des connaissances :

Le Certificat d'études Judiciaires est un diplôme d'université qui est délivré au terme d'une année d'étude.

L'examen comprend :

- Une épreuve orale ou écrite de validation des séminaires réalisés au Palais de justice noté sur 20.
- Des épreuves orales ou écrites que l'étudiant a validé dans le cadre de la licence en droit et/ou des M1 de droit privé, ainsi qu'une épreuve écrite ou orale de comptabilité privée notée sur 20.

Pour être admis le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve orale ou écrite de validation des séminaires réalisés au Palais de justice, et un total de point au moins égal à 50 pour l'ensemble des épreuves écrites et orales qui se compensent entres elles.